



L'info, c'est claire et NETTE !

Pas de floutage sur ordre !

Manifestation samedi à 15h à Poitiers



Halte à l'article 24 de la loi « sécurité globale » !

La proposition de loi dite de « sécurité globale », déposée par la majorité gouvernementale, entend interdire la diffusion, par tous moyens, de l'image d'un policier, d'un gendarme ou d'un militaire en opération, dans le but de porter atteinte à leur intégrité physique ou psychique. Ce texte est une réponse clientéliste du ministère de l'Intérieur à la plupart des syndicats de police. La protection des forces de l'ordre, nécessité indéniable dans une société démocratique, est déjà assurée dans le code pénal et la loi de 1881, qui sanctionnent le cyber harcèlement, la provocation à la commission d'un crime ou d'un délit et les menaces de commettre un délit ou un crime. Seuls les moyens mis en œuvre contre ces infractions doivent être renforcés pour protéger les forces de l'ordre.

Le nouveau délit instauré par cette proposition de loi a pour objectif réel de restreindre le droit des journalistes et la liberté de la presse de manière disproportionnée par rapport à la réalité de la menace, non étayée par les promoteurs de ce texte. Il permettrait d'interpeller tout journaliste qui filme en direct une opération de police, de le placer en garde à vue et de l'envoyer devant un tribunal en saisissant son matériel professionnel. Seul le tribunal sera à même de déterminer si l'intention malveillante est établie. Le mal serait déjà fait.

Ce texte vise également à empêcher la révélation d'affaires de violences policières illégitimes, souvent dissimulées par la hiérarchie des fonctionnaires en cause, comme ce fut le cas dans les affaires de Geneviève Legay et de Cédric Chouviat.

Nous appelons le ministère de l'Intérieur et le groupe parlementaire de La République en Marche à ouvrir enfin une concertation avec les représentants des journalistes.

Toutes et tous dans la rue ce samedi, pour défendre la liberté de la presse et le droit à l'information !

Samedi 21 novembre, 15h à Poitiers place de l'Hôtel de Ville (des rassemblements sont aussi prévus à Niort, La Rochelle, Angoulême...)

Le 20 novembre

Attestation de déplacement dérogatoire de la Ligue des droits de l'Homme à télécharger ➡ [ici](#)